

ACTUALITÉS EN BREF

NOTEZ-LE DANS VOS AGENDAS



Manifestations à venir

- 1/07** TOUS EN SCÈNE
Gala - salle polyvalente
- 13/07** SAPEURS-POMPIERS
Bal des pompiers et feu d'artifice
salle polyvalente
- 28/07** LES LÔNES
Fest' Lônes - salle polyvalente
- 9/09** BAMB'AINS
Marché - salle polyvalente
- 16/09** BALAN CÔTIÈRE ATHLÉTISME
Meeting Chaussettes - stade
- 17/09** ASSOCIATION SPORTIVE
ET CULTURELLE BALAN
Sentier des Lônes - stade
- 17/09** BALAN ANIMATIONS LOISIRS
Vide grenier - salle polyvalente
- 5-6-7/10** ZAC EN SCÈNE
Concerts - salle des Bâtonnes - Dagneux
- 7/10** ADAPEI
Vente de brioches - préau de la mairie
- 21/10** CLASSES EN 3
Soirée des conscrits - salle polyvalente
- 31/10** BALAN ANIMATIONS LOISIRS
Halloween - salle polyvalente
- 16/11** BALAN ANIMATIONS LOISIRS
Beaujolais Nouveau - préau de la mairie
- 18/11** CLUB DE L'AMITIE
Moules-frites - préau de la mairie
- 9/12** TÉLÉTHON
salle polyvalente
- 16/12** BALAN ANIMATIONS LOISIRS
Concert de Noël - salle polyvalente
- 31/12** BALAN ANIMATIONS LOISIRS
Réveillon de la Saint-Sylvestre
salle polyvalente

Directeur de la publication :
Patrick MÉANT

Responsable de la rédaction :
Véronique DOCK et la commission communication :
Malvina DUHAMEL, Valérie VILLARD, Corinne VILLARDIER,
Marie-Claire LIORET, François FERRETTI, Noémie BIMOS,
Jean-Pierre BURGHARDT

Conception & réalisation : Studio Pertinence (69)
Imprimé par un imprimeur labellisé Imprim'Vert.



COMMISSION SÉCURITÉ

La vitesse ? Ce n'est plus permis !

Si nous souhaitons que notre village reste agréable, avec plus de 2000 véhicules le traversant chaque jour, tout en acceptant le partage de différents modes de déplacement, la vitesse excessive et les comportements dangereux ne sont pas permis.

Ces modes partagés, qu'ils soient motorisés, piétons ou à vélo, ne peuvent communier que dans le respect des règles de bonnes conduites.

Nous le rappelons, **la vitesse à l'intérieur de notre village est limitée à 30km/h**, mais d'autres secteurs font l'objet d'études afin que soit pris en compte la densité des habitations, la dangerosité de circulation et le trafic routier.

Notamment la rue de Bressolles a été classée en zone 30, avec une circulation se faisant partiellement en sens unique.

D'autres secteurs prennent un peu plus de temps à étudier, car nous partageons la compétence avec la communauté de commune ou le département.

La rue des Écoles, une rue également bien fréquentée et qui malgré la signalétique en place et la présence du policier municipal voit passer des véhicules ne respectant pas l'interdiction aux entrées et sorties des écoles, portant ainsi atteinte à la sécurité de nos enfants.



C'est pourquoi, cette rue sera dotée de bornes automatiques escamotables. Les services de secours, nos agents ainsi que les chauffeurs de bus scolaires seront équipés d'une télécommande.

Le marquage au sol fait partie lui aussi des chantiers programmés, la rénovation des peintures routières existantes est une nécessité. Les lignes et les passages piétons seront rénovés pour certains, en résine, plus résistante et mieux visible que la peinture.

SANTÉ PUBLIQUE

La lutte contre les nuisibles qui envahissent notre environnement

AMBROISIE



L'ambrosie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) fait partie de ce que l'on appelle couramment "les mauvaises herbes". Elle est de la même famille que le tournesol (Asteracées ou Composées).

Sa morphologie se transforme au cours de son développement pour donner, au moment de la floraison, un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut.

Les allergies provoquées par le pollen d'ambrosie étant directement proportionnelles, en fréquence et en gravité, à la concentration des grains de pollen dans l'air, la région Auvergne Rhône-Alpes fait l'objet d'une surveillance constante dont les résultats sont mis à la disposition du public.

COMMENT SIGNALER LA PRÉSENCE D'AMBROISIE ?

Sur la plateforme en ligne :
www.signalement-ambrosie.fr



CLASSES EN 3 : L'histoire des conscrits

La tradition remonte au siècle dernier. À l'époque, révolue, du tirage au sort des conscrits qui s'effectuait à l'Hôtel de Ville, les jeunes hommes de 20 ans faisaient la fête avant d'être appelés à servir sous les drapeaux de longues années. Or, pendant le Second Empire, deux jeunes Caladois se présentèrent devant les autorités vêtus avec habit noir et gibus. L'année suivante, leurs successeurs firent de même. La coutume s'instaurait.

Cette pratique se produit également sur notre commune de Balan. Cette tradition avait été mise en sommeil à cause de la pandémie mais ce sont les classes en 0, 1 et 2 qui ont relancé la tradition. Fort de ce succès les classes en 3 vont perpétuer la coutume. La nouveauté pour cette année est

FRELON ASIATIQUE



Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence dans les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la survie des abeilles. Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la Fédération Régionale des Groupements de défense sanitaire, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

DEUX TYPES DE NIDS PEUVENT ÊTRE OBSERVÉS :

- Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, le plus souvent au printemps,
- Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire devenu trop petit.

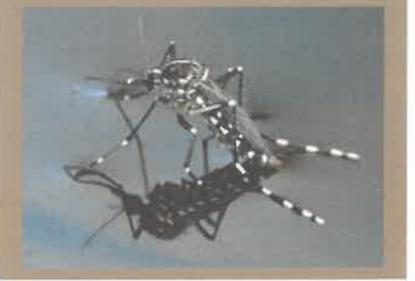
COMMENT SIGNALER UN INDIVIDU OU UN NID ?

Toute personne suspectant la présence de frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme en ligne :
www.frelonsasiatiques.fr

CONTACT :

LIORÉ Marie-Claire : 06 61 27 03 12
DUBREUIL Julien : 07 58 10 28 52
PLATHEP Madeleine : 06 23 42 72 28
STANGWSKI Aurélie : 06 10 64 48 53
@ : classen3.2023@gmail.com

MOUSTIQUE TIGRE



Chaque année, le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée du 1er mai au 30 septembre afin de limiter son développement dans notre région mais aussi de prévenir le risque des maladies qu'il peut transmettre : dengue, chikungunya et Zika.

OÙ SE TROUVE LE MOUSTIQUE TIGRE ?

Le moustique tigre réapparaît chaque printemps et colonise les petits contenants naturels ou artificiels de toutes formes situés près des habitations. La femelle pond ses œufs à l'intérieur des récipients juste au-dessus du niveau d'eau. Une fois dans l'eau, les œufs se développent très rapidement (environ une semaine).

COMMENT AGIR POUR RÉDUIRE LA PRÉSENCE DU MOUSTIQUE TIGRE ?

Il est essentiel de veiller à ce que le moustique tigre ne se développe pas chez vous ! Voici quelques gestes simples et essentiels à mettre en œuvre chez vous d'avril à octobre. Prenez quelques minutes chaque semaine pour empêcher le moustique tigre de vous envahir !

- Mettez à l'abri ou supprimez tous les contenants où l'eau peut s'accumuler : soucoupes pour les pots de fleurs, pneus, bâches, jouets, mobilier de jardin, pieds de parasols, etc.
- Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, regards, caniveaux ...) et entretenez votre jardin (taille, débroussaillage, élimination des déchets végétaux).

- Changez l'eau des fleurs une fois par semaine.

- Couvrez les bidons, citernes, bassins de récupération d'eau de pluie ou piscines gonflables hors d'usage et retournez les arrosoirs et brouettes.

COMMENT SIGNALER UN INDIVIDU OU UN NID ?

Sur la plateforme en ligne :
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-agissons-ensemble

DANS NOS ÉCOLES

SOLIDARITÉ AVEC L'ASSOCIATION HANDI'CHIENS

L'école élémentaire de Balan organise chaque année une course solidaire. Cette année, elle a choisi de courir pour l'association Handi'Chiens.

Cette association a été créée en 1989. Elle permet d'éduquer des chiens d'assistance pour personnes à problème de mobilité mais aussi pour des enfants avec syndromes autistiques.

Ces chiens peuvent également détecter en amont des crises d'épilepsie. Ils sont formés durant 2 ans puis placés auprès d'un bénéficiaire.

Le vendredi 26 mai après-midi tous les enfants de l'école ont couru pour la bonne cause ! Le temps et l'ambiance étaient au rendez-vous, la solidarité et la bonne humeur étaient palpables. Les dons récoltés ont été remis à l'association après le cross. Un chèque de 1 280 € ! ce qui représente la somme nécessaire pour acquérir un chiot et le confier à une famille d'accueil.

L'association a été très touchée par cet élan de solidarité et a désigné l'école élémentaire "marraine" du chiot Uska en formation dans une famille d'accueil. Les enfants vont pouvoir suivre les progrès du chiot durant les deux ans nécessaires à sa formation.



CLASSE DÉCOUVERTE À SAINT-FRONT

Les élèves des classes de Mesdames Carole QUIRANT et Céline GRÉGNAC ont eu la chance de partir 3 jours à Saint-Front en Haute-Loire du 2 au 4 mai 2023. Pour des élèves de petite, moyenne et grande sections, partir 3 jours au centre d'accueil Gérard Chavaroche, et donc 2 nuits, est une véritable aventure !

Pour que le séjour se déroule dans les meilleures conditions et à la demande des institutrices, les agentes territoriales spécialisées des écoles maternelles (ATSEM) ont été autorisées par la commune de Balan à partir avec leur classe. Celles-ci étaient très motivées par cette participation. Pour préparer les enfants, une nuitée a été organisée le 17 mars par les institutrices. C'est donc dans la bonne humeur que les élèves ont passé une première nuit, tous ensemble, en l'école maternelle. Leurs parents sont venus les récupérer au matin et ont partagé un moment convivial autour d'un café.

Durant ce séjour au sein de la ferme pédagogique des ateliers ont été organisés : découverte de la ferme, nourrissage des animaux, promenade avec l'âne, fabrication de pain et de beurre. Ce séjour a été une pleine réussite et tout le monde est rentré ravi !

TÉMOIGNAGES DE NOS ATSEM

SÉVERINE : "Mon 1^{er} sentiment, mardi 2 mai, quand les enfants sont arrivés avec leurs valises, c'est qu'ils étaient prêts, pas un seul pleur. Certains parents m'ont dit que nous avions bien préparé cette classe verte avec cette soirée "dodo" à l'école. Ces 3 jours ont été pour moi une expérience unique et formidable".

MAUDE : "Ce fut trois jours très enrichissants. Nous avons eu un contact différent avec les enfants durant ces 3 jours. Nous étions loin de la vie de tous les jours à l'école. Pour certains enfants cela a été la découverte des animaux et de la ferme mais aussi la première fois sans "maman et papa" et c'est là que notre rôle était important, nous devions les rassurer, les apaiser. Les enfants étaient joyeux et sereins. Ce séjour restera à jamais gravé dans mes souvenirs et dans ma carrière d'ATSEM. Merci aux maitresses de nous avoir fait confiance mais aussi et surtout aux parents".



CLASSE VERTE AUX PLANS D'HOTONNES

La classe verte s'est déroulée du mercredi 10 au vendredi 12 juin au chalet Le Gueroz aux Plans d'Hotonnes avec 45 élèves des classes de CE1 de Leila Perrier et de CP/CE1 de Marjorie Penin.

Cette classe nature a été l'occasion d'approfondir le travail mené en amont en classe, en lien avec le programme et le projet d'école de cette année : protection de la nature et de l'environnement. Cela a permis aux enfants de comprendre les principes de fonctionnement de la nature en les impliquant personnellement, tout en attisant leur curiosité et les sensibiliser aux problématiques liées au développement durable.

Ce séjour fut aussi l'occasion de l'apprentissage de la vie en collectivité et l'instauration de relations entre enfants mais aussi entre adultes, différentes de celles de la classe. Ce moment de vie collective fut une véritable éducation à la citoyenneté (apprendre à vivre ensemble, respect des autres...).

Le temps n'était pas au rendez-vous... du froid, de la pluie, de la grêle, peu de soleil mais les activités telles que découverte de la faune et la flore du Jura, recherche de fossiles, fabrication de pain et de beurre, tir à l'arc, Land art et fabrication de papier recyclé, ont malgré tout pu se dérouler dans des conditions correctes.

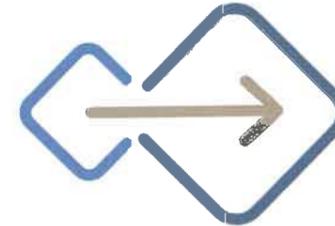
Les enfants étaient ravis !



N5
juillet 2023



Balan info
www.ville-balan.fr



ZOOM

SUR LES RÈGLES DE BON VOISINAGE



BIEN VIVRE ENSEMBLE

Avec l'été, viennent les activités en extérieur et leurs nuisances

Nous vous rappelons que par arrêtés préfectoraux des règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage, les aboiements et la divagation des chiens ont été fixées.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que les appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération, et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent (liste non exhaustive).

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, nettoyeur à haute pression (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30,
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Pour que chacun passe un bel été, nous comptons sur la participation de tous et le respect de cette réglementation.

Nous vous rappelons que l'arrêté préfectoral de l'Ain, daté du 12 septembre 2008, en son article 13 énonce que : "Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation."

Nous rebondissons sur la question des chiens. Savez-vous qu'un arrêté municipal vous interdit de promener votre ou vos chiens sans laisse sur l'ensemble de la commune ?

Cet arrêté, signé le 7 juin 2019, précise que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique ou les lieux publics que s'ils sont tenus en laisse et pas trop longue pour éviter tout risque d'accident. Il précise que les animaux même tenus en laisse sont interdits dans les lieux tels que les aires de jeux pour enfants, le city-parc et la totalité du complexe sportif. Il en est de même à l'intérieur des édifices publics, culturels ou culturels ainsi que dans le cimetière. Enfin, il est rappelé que les déjections canines doivent obligatoirement être ramassées par le propriétaire du ou des chiens.

L'OUVERTURE DE VOTRE MAIRIE

VOTRE MAIRIE VOUS ACCUEILLE :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 16h à 17h30,
- Les mercredis de 9h à 12h,
- Les 1^{er} et 3^{ème} samedis de chaque mois (sauf en juillet et en août) de 9h à 12h.

VOUS POUVEZ OBTENIR LES RENSEIGNEMENTS TÉLÉPHONIQUES au 04 78 06 19 24 de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

LE SERVICE URBANISME TIENT SES PERMANENCES

sur rendez-vous uniquement les mardis et jeudis de 14h à 17h et permanences téléphoniques du mardi au vendredi de 9h à 12h.

En dehors de ces horaires nous sommes joignables par mail : infos@ville-balan.fr

